

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 19 mai 2026

Date de convocation : le 12 mai 2026

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil
Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à Besançon,
sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BOUSSET, Président du SYBERT**

La séance est ouverte à 17h15 et levée à 20h15

En nombre, les membres :

- En exercice : 45
- Présents : 33
- Ayant pris part au vote : 33
- Ayant donné procuration : 3

Étaient présents :

TITULAIRES :

G.B.M : BAILLY Guillaume ; BARBAROSSA Ludovic ; BECKER Catherine ; BERMOND Henri ; BIRH Anne ; BOUSSET Jean-Marc ; BOUVET Nathalie ; BRIOT Valérie, CALVAT Lylia ; JACQUES Patrick ; JEANVOINE Jérémie ; JELSCH Véronique ; LAIDIÉ Franck ; LEGAIN Olivier ; LHOMME Madeleine ; LIARD Damien ; NAPPEZ Anthony ; NONNOTTE Thierry ; SIMONIN Philippe ; VEJUX Kévin ; VERDIER Patrick

C.C.L.L : AYMONIN Guillaume ; CLOSSON CELLE Olivier ; GARNIER Christophe ; LAMBERT Jean-Benoît ; LIÈVREMONT Pierre ; STADELMANN Jean-Claude ;

C.C.V.M : CHATAIN Pierre-Marie; DIETRICH Clément ;

SUPPLÉANTS :

G.B.M : BERNARD Franck ; GINIOT Laura ; OUDET Alain ; SAHLAOUI Djilali

Étaient excusés :

TITULAIRES :

G.B.M : AUBERT Damien ; BOUZAT Patrick ; JAVAUX Thomas ; MAGNIN-FEYSOT ; Hélène ; MEUNIER Emmanuelle ;

C.C.L.L : CUVELIER Vincent ; GROSJEAN Frédéric ; JACQUIER-GINEPRO Laurence.

C.C.V.M : REIGNEY Frédéric

SUPPLÉANTS :

G.B.M : BRÉSILLION Jimmy

Secrétaire de séance : Olivier LEGAIN

Procuration de vote :

Mandant : Damien AUBERT ; Patrick BOUZAT ; Martial DEVAUX

Mandataire : Anne BIHR ; Madeleine LHOMME ; Ludovic BARBAROSSA

Résultat du vote :

- Pour : 36
- Contre : 0
- Abstentions : 0

ÉLECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Rapporteur : Monsieur Jean-Marc BOUSSET, Président

Par renvoi aux dispositions des articles L.2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les autres membres du bureau sont également élus **au scrutin secret** et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Président présente les modalités d'élection des Vice-Président(e)s ; le Comité Syndical valide ces modalités.

Le Président procède à un appel à candidatures pour chaque poste de Conseiller(ère) Syndical(e) Délégué(é) à pourvoir, selon le nombre déterminé au point 1C.

Le Comité Syndical désigne Madame Valérie BRIOT, Madame GINIOT Laura et Monsieur Guillaume AYMONIN comme scrutateurs pour l'élection des Conseiller(ère) Syndical(e) Délégué(é) du SYBERT.

Désignation du 1^{er} Conseiller(ère) Syndical(e) Délégué(é)

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 36

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 36

Votes blancs : 2

Votes nuls : 3

Suffrages exprimés : 31

Votes en faveur de Monsieur BAILLY : 30

Votes en faveur de Monsieur LIÈVREMONT : 1

A la majorité absolue, le Comité Syndical désigne Monsieur Guillaume BAILLY, 1^{er} Conseiller Syndical Délégué.

Désignation du 2^e Conseiller(ère) Syndical(e) Délégué(é)

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 36

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 36

Votes blancs : 2

Votes nuls : 2

Suffrages exprimés : 32

Votes en faveur de Monsieur BOUZAT : 30

Votes en faveur de Monsieur BAILLY : 1

Votes en faveur de Madame LHOMME : 1

A la majorité absolue, le Comité Syndical désigne Monsieur Patrick BOUZAT, 2^e Conseiller Syndical Délégué.

Désignation du 3^e Conseiller(ère) Syndical(e) Délégué(é)

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 36
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 36
Votes blancs : 2
Votes nuls : 2
Suffrages exprimés : 31
Votes en faveur de Monsieur VERDIER : 28
Votes en faveur de Madame LHOMME : 2
Votes en faveur de Monsieur BAILLY : 1
Votes en faveur de Monsieur NAPPEZ : 1

A la majorité absolue, le Comité Syndical désigne Monsieur Patrick VERDIER, 3^e Conseiller Syndical Délégué.

Désignation du 4^e Conseiller(ère) Syndical(e) Délégué(é)

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 36
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 36
Votes blancs : 2
Votes nuls : 3
Suffrages exprimés : 31
Votes en faveur de Monsieur JACQUES : 27
Votes en faveur de Madame LHOMME : 3
Votes en faveur de Monsieur BAILLY : 1

A la majorité absolue, le Comité Syndical désigne Monsieur Patrick JACQUES, 4^e Conseiller Syndical Délégué.

Rapport adopté à la majorité.

Secrétaire de séance,

LEGAIN Olivier



Pour extrait conforme,
Le Président du SYBERT,
Jean-Marc BOUSSET





Procès-verbal

Élection

1^{er}(e) Conseiller(ère) Syndical(e) Délégué(e)

Nombre de votants : 36

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 36

Bulletins blancs et nuls : 5

Suffrages exprimés : 31

Majorité absolue* : 16

Ont obtenu :

| | | | |
|------------------|-----------|----|------|
| Monsieur, Madame | Billy | 30 | voix |
| Monsieur, Madame | Pierre | 1 | voix |
| Monsieur, Madame | Guillaume | | voix |
| Monsieur, Madame | Staremont | | voix |
| Monsieur, Madame | | | voix |
| Monsieur, Madame | | | voix |
| Monsieur, Madame | | | voix |
| Monsieur, Madame | | | voix |
| Monsieur, Madame | | | voix |
| Monsieur, Madame | | | voix |

Remarque(s) :

Les scrutateurs :

M. - Mme. *Griot*

M. - Mme. *BRIOT*

M. - Mme. *ALAIN*

* Majorité absolue : la majorité absolue se calcule à partir du nombre des suffrages exprimés :

- Lorsque le nombre de ces suffrages est pair, la majorité absolue est égale à la moitié de ce nombre plus un.
(Ex : 138 : 2 = 69 + 1 = 70)

- Lorsque le nombre de ces suffrages est impair, elle est égale à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

(Ex : 137 suffrages exprimés ; 138 : 2 = 69)



Procès-verbal Élection 2^e Conseiller(ère) Syndical(e) Délégué(e)

Nombre de votants : 36

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 36

Bulletins blancs et nuls : 4

Suffrages exprimés : 32

Majorité absolue* : 17

Ont obtenu :

| | | |
|-----------------------------|-------------------|---------|
| Monsieur, Madame | Bocerot Patrick | 30 voix |
| Monsieur, Madame | Bortley Guillaume | 1 voix |
| Monsieur, Madame | Chomme Madeline | 1 voix |
| Monsieur, Madame | | voix |
| Monsieur, Madame | | voix |
| Monsieur, Madame | | voix |
| Monsieur, Madame | | voix |
| Monsieur, Madame | | voix |
| Monsieur, Madame | | voix |

Remarque(s) :

Les scrutateurs :

M. - Mme Giriat

M. - Mme BRIOT

M. - Mme Alexan

* Majorité absolue : la majorité absolue se calcule à partir du nombre des suffrages exprimés :
- Lorsque le nombre de ces suffrages est pair, la majorité absolue est égale à la moitié de ce nombre plus un.
(ex : 138 : 2 = 69 + 1 = 70)
- Lorsque le nombre de ces suffrages est impair, elle est égale à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur. (ex : 137 suffrages exprimés ; 138 : 2 = 69)



Procès-verbal

Élection

3^e Conseiller(ère) Syndical(e) Délégué(e)

Nombre de votants : 36

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 36

Bulletins blancs et nuls : 4

Suffrages exprimés : 32

Majorité absolue* : 16

Ont obtenu :

| | | | |
|------------------|-----------------|----|------|
| Monsieur, Madame | VERDIER Patrick | 28 | voix |
| Monsieur, Madame | BAILLY Guilhem | 1 | voix |
| Monsieur, Madame | NAPPEY Anthony | 1 | voix |
| Monsieur, Madame | LITORNE Noelle | 2 | voix |
| Monsieur, Madame | | | voix |
| Monsieur, Madame | | | voix |
| Monsieur, Madame | | | voix |
| Monsieur, Madame | | | voix |
| Monsieur, Madame | | | voix |

Remarque(s) :

Les scrutateurs :

M. – Mme BRIOT.....

M. – Mme GINIOT.....

M. – Mme AYMONIN.....

* Majorité absolue : la majorité absolue se calcule à partir du nombre des suffrages exprimés :
 - Lorsque le nombre de ces suffrages est pair, la majorité absolue est égale à la moitié de ce nombre plus un.
 (ex : 138 : 2 = 69 + 1 = 70)
 - Lorsque le nombre de ces suffrages est impair, elle est égale à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur. (ex : 137 suffrages exprimés ; 138 : 2 = 69)



Procès-verbal Élection 4^e Conseiller(ère) Syndical(e) Délégué(e)

Nombre de votants : 36

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 36

Bulletins blancs et nuls : 5

Suffrages exprimés : 31

Majorité absolue* : 16

Ont obtenu :

- Monsieur, Madame
- ~~Monsieur, Madame~~
- Monsieur, Madame
- Monsieur, Madame
- Monsieur, Madame
- Monsieur, Madame
- Monsieur, Madame
- Monsieur, Madame
- Monsieur, Madame

Jacques
VERON PATRICK
LHOTTE
BAILLY

27 voix
3 voix
1 voix
voix
voix
voix
voix
voix
voix

Remarque(s) :

Les scrutateurs :

M. – Mme BRIOT.....

M. – Mme GINIOT.....

M. – Mme AYMONIN.....

* Majorité absolue : la majorité absolue se calcule à partir du nombre des suffrages exprimés :
 - Lorsque le nombre de ces suffrages est pair, la majorité absolue est égale à la moitié de ce nombre plus un.
 (Ex : 138 : 2 = 69 + 1 = 70)
 - Lorsque le nombre de ces suffrages est impair, elle est égale à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.
 (Ex : 137 suffrages exprimés ; 138 : 2 = 69)